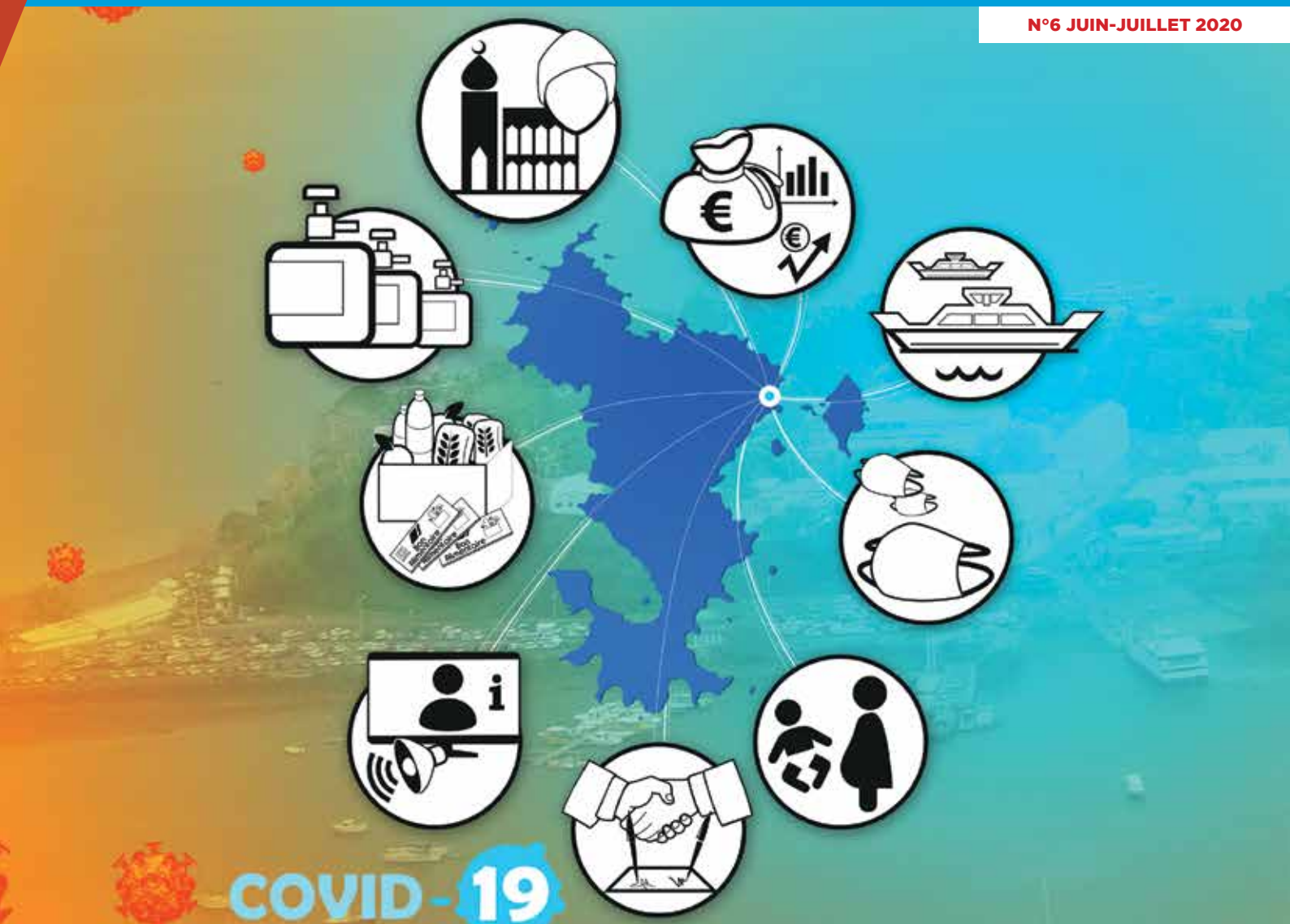
NOUVELLE FORMULE

La voixe du Département

Magazine d'information du Conseil départemental

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

N°6 JUIN-JUILLET 2020



COVID-19

Le département au cœur de l'action

COOPÉRATION



Le Département a son bureau décentralisé à Madagascar p.4

RÉGIONS



Mayotte préside les RUP p.9

PRÉVENTION



Médiation citoyenne, au cœur de la prévention p.10



Mahamoudou Hamada Saanda, Grand Cadi de Mayotte,

Originaire de Passamainty comme son père, et de Barakani par sa mère, Mahamoudou Hamada Saanda a, dès son plus jeune âge, démontré des facilités dans l'acquisition du savoir religieux. S'il a décidé d'évoluer dans le domaine de la religion, c'est surtout grâce aux encouragements du Foundi Cheik Ahmed Soilihi. Après le collège, le jeune Hamada Saanda poursuit des études au centre islamique de Saint-Pierre, à la Réunion. Ambitieux de viser plus haut, il rejoint par la suite l'université de Médine en Arabie Saoudite, où il valide sa Maîtrise de Droit musulman en 2000.

La même année, il retourne dans son île natale. Il commence à assurer la fonction de Maître coranique à l'école primaire de Combani, et n'a cessé, depuis, de cumuler les responsabilités : Maître dans le centre islamique de la mosquée de vendredi de Passamainty ; organisateur de cours de soutien en arabe pour les jeunes ; directeur à la Madrasse de Barakani ; vice-président de l'association islamique de la commune de Ouangani ; consultant bénévole des affaires islamiques ; Conférencier de droit islamique au sein de l'association pour la promotion éducative ; Prédicateur à la mosquée de vendredi de Passamainty ; Enseignant du Fiqh à la Madrasse de Tsoundzou 1 ; et enfin Président de l'association de pèlerinage de Mayotte AOPOM (Association pour l'Organisation du Pèlerinage et de l'Oumrat de Mayotte), de 2010 à 2019. Ce père d'une famille de sept enfants, qui parle couramment l'arabe et l'écrit avec aisance, a commencé à exercer la fonction de Cadi depuis 2001 à Pamandzi, Ouangani puis Passamainty. **Pour mieux embrasser les valeurs de la République en même temps que celles de la religion musulmane,** il a suivi des études « valeurs de la République et Islam » à l'Université de Dembéni de 2015 à 2017.Après avoir occupé le poste de premier adjoint du Grand Cadi depuis 2014, puis assuré l'intérim du Grand Cadi depuis le 25 novembre 2018 - après le départ à la retraite du Grand Cadi Nourdine Bacar - c'est donc tout naturellement qu'il s'est vu nommé au poste de Grand Cadi de Mayotte. Mahamoudou Hamada Saanda prend ainsi officiellement la tête du Conseil cadial en 2020.

En collaboration avec les services de l'État, des commune et certaines associations, le Conseil cadial qu'il supervise joue un rôle de cohésion dans le domaine de la médiation sociale et familiale, ainsi que dans la prévention de la délinquance sur le territoire. C'est dans ce rôle de médiateur que le Grand Cadi de Mayotte s'est illustré lors de l'épidémie de Coronavirus. Il a notamment participé à relayer des messages de prudence et de respect des consignes des autorités sanitaires, surtout à l'annonce controversée de la fermeture des mosquées. Le Grand Cadi a dû prendre position : *« En tant que musulmans, nous devons montrer l'exemple. Partout, même à la Mecque, en Arabie Saoudite, les mosquées sont fermées ».* Prônant le respect des mesures prises par les autorités, le Grand Cadi a invité les fidèles à pratiquer la prière chez eux afin de préserver leur santé ainsi que celle de leurs familles.■



Mikidachi Assoumani, un jeune mahorais de 31 ans originaire de Labattoir, a quitté son île natale à l'âge de 3 ans pour s'installer à Saint-André, à la Réunion. Son parcours l'a amené à passer un CAP d'agent de sécurité, métier qu'il exerce depuis maintenant 10 ans. Mikidachi est également réserviste à la gendarmerie depuis 8 ans.

Ce jeune homme vient encore d'ajouter une corde à son arc avec l'invention d'un système physique de distanciation sociale dans les bus, dans le but de limiter la circulation du Covid-19. Une idée qui lui est venue lors d'une mission de gendarmerie, durant cette période de confinement due à l'épidémie, où il devait contrôler les attestations de déplacement et le respect de la distanciation. Cette mission sur le terrain lui a permis de se rendre compte de la difficulté à faire respecter les mesures barrières, notamment dans les transports en commun.

De plus, les moyens restaient limités et mettre un gendarme à la disposition de chaque bus n'était pas toujours possible. La solution envisagée au départ dans les bus par les transporteurs était quelque peu rudimentaire : coller des papiers sur certains sièges afin d'encourager les passagers à mettre de la distance entre eux. *« C'est à force de constater l'inefficacité du papier que m'est venue l'idée de concevoir " l'anti-covid ", un système physique de distanciation sociale dans les bus pour remplacer les papiers avec scotch, afin de protéger les chauffeurs mais aussi les passagers. J'ai rencontré beaucoup de difficultés pour faire adopter mon projet, et enfin le proposer aux transporteurs. Si j'y suis arrivé, c'est grâce à ma détermination et au soutien d'un élu de Saint-André, qui m'a donné une chance de réussir»* indique-t-il. ■







LA LIGUE 1 AUX COULEURS DE MAYOTTE

Ismael Boura, Aaron Kamardin, Warmed Omari : retenez bien ces noms et ces visages…
Le premier, natif de Bandrélé, a signé son premier contrat professionnel avec le Racing Club de Lens (officiellement en Ligue 1).
Le deuxième a signé au sein de l'Olympique de Marseille.
Le défenseur central évoluait jusqu'à présent avec les U18 marseillais en Régional 1.
Le dernier a été recruté pour une durée d'une saison, plus deux en option au sein du stade Rennais.
Trois jeunes mahorais, engagés par trois clubs emblématiques de la Ligue 1 de football : une fierté pour notre île. ■



Soibahadine Ibrahim Ramadani,

Président du Conseil départemental de Mayotte

Quels principes ont guidé l'action du Conseil départemental durant cette crise liée au Covid-19 ?

Nous avons conjugué à la fois l'indispensable continuité des services qualifiés d'essentiels pour la population – PMI, STM, services supports (finances, ressources humaines, moyens généraux…) – tout en veillant à la protection de nos agents et à celles des usagers de ces services. Un comité de pilotage Covid-19 spécifique au conseil départemental hebdomadaire a été mis en place dès les premiers jours de mars dernier. Nous avons été attentifs à adapter notre fonctionnement aux consignes données par l'Etat et les autorités sanitaires, avec lesquelles nous sommes en lien permanent. Une telle crise, inédite par sa forme et sa durée, nécessite forcément des réponses nouvelles, urgentes. Nous nous sommes attachées donc à traiter celle-ci à travers une triple approche sanitaire, économique et sociale, avec une vigilance toute particulière portée aux plus vulnérables. Un effort tout particulier a été porté sur l'information des publics : bâches et spots sur les gestes barrière dans les barges, messages facebook, magazine numérique spécial Covid-19, affichage, spots télévisés sur les bonnes pratiques… Et nous conservons bien entendu cette vigilance pour les semaines et les mois à venir.

Quelles ont été les principales mesures mises en place par le Département ?

En partenariat avec la Poste, en lien avec le l'Etat et son représentant, le Préfet, nous avons équipé toute la population de Mayotte de masques en tissu. 43 000 ménages ont reçu 5 masques par foyer, le reste étant distribué par les CCAS pour toucher chacun. Ce sont 450 000 masques qui ont été commandés, financés dans le cadre des fonds européens (351 000 euros). Nous avons également fait don à l'Agence régionale de santé de Mayotte de 600 000 masques médicaux dans le cadre d'une commande passée en Chine (609 000 euros). Une nouvelle commande effectuée avec l'Etat permettra de disposer de 500 000 masques en tissu supplémentaires, dont 100 000 commandés à la filière locale de Mayotte. Qu'il s'agisse des aides économiques – une enveloppe exceptionnelle de 14 millions d'euros -, de la distribution des colis alimentaires à plus de 6 700 ménages en lien avec les CCAS et les associations spécialisées, des mesures sanitaires (livraison de solutions hydroalcooliques, de savons et de masques), de la gratuité de la barge pour les piétons, les véhicules de personnel médical, de forces de l'ordre durant le confinement, le Conseil départemental s'est pleinement mobilisé aux côtés des mahorais durant cette période. ■

"Un masque pour chaque habitant, une mesure inédite à l'échelle d'un département"



1

Plus de 6 700 foyers ont bénéficié des distributions de colis alimentaires, qui ont débuté le 16 avril dans des délais exceptionnels (signatures de conventions et versements des subventions réalisés) grâce à la mobilisation des services départementaux et territoriaux. ■



2

Lors de sa réunion plénière du 3 avril 2020, l'assemblée départementale a voté une enveloppe globale de 14 millions d'euros au titre d'un dispositif de solidarité avec les entreprises de Mayotte dans le prolongement des premières mesures urgentes prises par le gouvernement. ■



3

En présence de la ministre des Outre-Mer, Annick Girardin, du Préfet de Mayotte, Jean-François Colombet, du Recteur Gilles Halbout, des parlementaires et élus départementaux. Le président Soibahadine Ibrahim Ramadani a officiellement remis à la directrice de l'Agence régionale de santé Dominique Voynet les premiers masques issus de la série des 600 000 offerts par le Département à l'Autorité de santé, en direction des personnels médicaux et paramédicaux. ■

Votre magazine change de look!

Nouvelle Formule !

Découvrez plus régulièrement La Voix du Département, votre magazine, dans sa nouvelle formule, plus aérée et vivante. Un format accessible et visuel, favorisant la proximité en offrant plus d'espace à la parole des habitants et en valorisant davantage les talents ou parcours locaux.Et toujours l'info en temps réel sur @conseildepartementalMayotte ou sur www.cg976.fr

MAYOTTE A OUVERT SON BUREAU À MADAGASCAR









Depuis début janvier dernier, le Conseil départemental de Mayotte a ouvert son bureau de la coopération décentralisée à Tananarive, capitale de Madagascar, tenu par Anli Bedja. *(photo ci-dessous)*

Le 20 février, ce bureau a été officiellement inauguré en présence du ministre des Affaires étrangères et de l'Europe Jean-Yves Le Drian, de l'Ambassadeur de France à Madagascar, du conseiller diplomatique du préfet de Mayotte, de l'Ambassadeur délégué de la zone de l'Océan indien, des députés mahorais Mansour Kamardine et Ramlati Ali, du sénateur Hassani Abdallah, de représentants de la mairie de la capitale malgache. Le 6e vice-président Mohamed Sidi, entouré d'Ahmed Attoumani Douchina, a rappelé le souhait du président Soibahadine Ibrahim Ramadani lors de ses voeux : *« que Mayotte soit au rendez-vous avec sa région, évoquant toute la stratégie d'ouverture de Mayotte sur son environnement ».* Il a noté que cette inauguration symbolisait l'année Malagasy proposée par Mayotte pour fêter les 60 ans de l'indépendance malgache. Avec la volonté d'ancrer davantage Mayotte dans son environnement régional et d'œuvrer pour sa reconnaissance internationale, le Conseil départemental a, par ailleurs, mis en place ce programme d'ouverture de bureaux de la coopération décentralisée dans les pays environnants : Madagascar, l'Union des Comores, les Seychelles, le Kenya, Djibouti, Mozambique, l'Afrique du Sud, Maurice et la Tanzanie.

Une délibération du 29 mai 2019 officialise cette démarche. De son côté, le ministre Le Drian, dont la présence marquait l'importance du moment, a salué cette diplomatie des territoires qu'illustre bien l'île aux parfums, rappelant que la France était fière de ses territoires d'Outremer et était pleinement mobilisée aux côtés de Mayotte. Une remise de cadeaux et un moment convivial ont clôturé l'installation de ce bureau au sein de l'ambassade. La délégation départementale s'est saisie de sa présence à Tananarive pour multiplier les rencontres productives (agriculteur, acteurs économiques malgaches, gouverneur de la province de Sofia…) pour donner corps à cette coopération.■

Les rendez-vous de l'année Malagasy à Mayotte 2020
* Madagascar

ANNÉE MALAGASY : plusieurs rendez-vous

Après l'ouverture du bureau de Tananarive, et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, plusieurs rendez-vous pourraient rythmer les derniers mois : des initiatives autour du tombeau du sultan Andriantsouly dans le cadre des Journées du patrimoine (19 et 20 septembre) ; une conférence Mayotte/Madagascar à l'hémicycle (9 octobre) ou encore le renouvellement des conventions cadre conclues avec 4 régions malgaches. D'autres temps forts existants comme le 3e Forum économique des 20 et 21 octobre intégreront une « touche » malgache.■

UNE CONVENTION POUR LA MÉDIATION CITOYENNE



«Nous nous inscrivons, et nous en témoignons encore aujourd'hui, dans toutes les initiatives partenariales qui contribuent à ce " mieux vivre ensemble " qui nous est cher.» Soibahadine Ibrahim Ramadani

L'épidémie de Covid-19 n'a pas suspendu les actes d'insécurité sur l'île aux parfums. Les faits de délinquance observés depuis de longs mois avaient déjà donné lieu à une "table ronde" en mars, initiée par le Département pour permettre au Préfet de présenter un plan de sortie de crise en présence notamment du recteur, de parlementaires et d'associations. Le mot d'ordre : prendre des mesures concrètes pour restaurer le calme. C'est dans ce contexte que s'inscrit la création d'un dispositif de « groupes de médiation citoyenne ».

Dans la continuité de ce projet, le Président du département Soibahadine Ibrahim Ramadani, le Préfet Jean-François Colombet, ainsi que les associations choisies pour signer la convention partenariale de mise en œuvre des groupes de médiation citoyenne se sont à nouveau réunis le jeudi 28 mai dernier. Les différents acteurs ont pris la parole : le président du Conseil départemental, le Préfet, et les représentant-es des associations, afin d'apporter des précisions sur l'évolution et la mise en place du dispositif.

Le département prend toutes ses responsabilités aux côtés des associations, dans le but commun de rassurer et d'apaiser la population de Mayotte. Une somme de 428 412 euros va donc être répartie entre Action Coup de pouce, Fahamou Maecha, Messo et Mlezi Maore, chargé de la mise en œuvre de ces groupes de médiation citoyenne. Ce sont 600 à 700 bénévoles notamment dans les zones identifiées à tensions, encadrés d'une centaine d'emplois aidés recrutés par le Département et chargés d'une mission de médiation de terrain. Un million d'euros est par ailleurs ajouté au Fonds de développement social, portant celui-ci à 4 millions d'euros.

Soucieux de la recrudescence des actes violence à Mayotte, à propos desquels il a alerté depuis plusieurs mois, le président affirme néanmoins que l'on ne doit pas mettre en adéquation la jeunesse et l'insécurité. Les jeunes sont un « levier d'avenir » a-t-il souligné. *« Nous avons la volonté de continuer à agir »,* a précisé le Préfet, qui s'exprime à son tour sur la jeunesse. Le but de cette action n'est pas la répression, mais plutôt "d'écarter les jeunes" qui suivent les leaders délinquants : *« Nous devons être présents, en contact avant la répression ».* Tous s'accordent sur le fait que la médiation est une solution clé pour apporter des réponses, et favoriser l'insertion des jeunes en difficulté. L'objectif est que les groupes de médiation citoyenne commencent à intervenir dès la mi-juin. Une réunion de sensibilisation des acteurs de terrain suivait d'ailleurs ce lancement.■

600 à 700 bénévoles
428 412 euros pour les associations signataires
+1 M d'euros pour le Fonds de développement social
► **4M** d'euros au total

témoignages



YSSOUFA NAWALE
Directrice de l'association MESSO

« Nous avons la chance la chance d'œuvrer à renforcer ce dispositif sur le territoire. Nous espérons qu'avec toutes les forces vives mobilisées sur ce projet, nous obtiendrons des résultats. »

SAINDOU DHOIRFIA
Fondatrice de l'association COUP DE POUCE



« Le dispositif est bénéfique. Maintenant nous pouvons envoyer des bénévoles pour encadrer les jeunes, avec crédibilité. Ensuite, il nous faudra des lieux, des organismes pour les insérer, pour la médiation. Il faut multiplier les moyens. »

FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

Équiper la population et les services en masques, mettre sur pied une aide alimentaire pour les plus vulnérables, accompagner le monde économique dans cette crise, garantir les services essentiels à la population… le Conseil départemental s'est mobilisé pour faire face à la pandémie du Covid-19…



Le caractère inédit et mondial de l'épidémie de Covid-19 a pris tout le monde de court. Mais très vite, il a fallu, dans les territoires, s'organiser de façon partenariale avec les autorités étatiques et sanitaires pour réagir.

Au sein du Conseil départemental, un comité de pilotage Covid-19 rassemblant élus et directions concernés a suivi, jour après jour, l'évolution de la crise et pris les mesures qui s'imposaient : du maintien des services dits essentiels accueillant du public (PMI) ou non (Finances, ressources humaines, moyens généraux…) en passant par les commandes à effectuer en urgence - plus de 2 500 litres de solutions hydro-alcooliques commandés à la Réunion pour équiper services et principaux lieux publics.

De premières décisions départementales ont concerné le STM avec notamment la gratuité piétonne, celle des véhicules des personnels soignants et des forces de sécurité, tous très mobilisés durant la crise.



UN MASQUE POUR TOUS

Parmi les décisions à anticiper, à un moment où les commandes étaient parfois réquisitionnées, celle de masques en tissu pour équiper la population en lien avec l'Etat, la Poste pour la distribution, les CCAS et les associations spécialisées pour les populations les plus fragiles. Distribution symboliquement lancée le 11 mai dernier. Mayotte est le seul département qui ait entrepris une telle distribution grand public, alors même que le déconfinement n'était pas encore entamé.

Le secours alimentaire, sous forme de colis ou de bons, a été acté par le Département dès le 3 avril pour venir en aide aux publics les plus vulnérables : 6 700 foyers bénéficiaires ont été identifiés avec la collaboration des CCAS et des associations. Une seconde enveloppe de 1 million d'euros a ensuite été mobilisée pour accentuer l'action du département et réajuster le montant d'attribution du panier repas ou du bon alimentaire. Objectif : servir plus de bénéficiaires et assurer une répartition plus équilibrée encore.

ECONOMIE : ALLER DE L'AVANT

La reprise de l'économie est, également, au cœur des préoccupations du Département. Sur le premier mois de confinement, 97 % des entreprises interrogées se sont déclarées impactées à Mayotte. Le 3 avril 2020, l'assemblée départementale a voté une enveloppe globale de 14 millions d'euros au titre d'un dispositif de solidarité avec les entreprises de Mayotte, en lien avec la crise sanitaire mondiale du Covid-19 et dans le prolongement des premières mesures urgentes prises par le gouvernement.

Depuis, un dispositif dématérialisé de dépôt des aides s'est mis en place sur le site www.cg976.fr, avec un accompagnement des référents uniques conseillers en insertion de la Direction de l'action social territorialisée et de l'insertion (DASTI), en lien avec CCAS et l'ensemble des opérateurs économiques. Des mesures de simplification ont été depuis mises en place.■



Les navires militaires « Mistral » et la frégate « Guépratte » ont ravitaillé trois fois Mayotte en aliments de première nécessité et en matériel médical,

CHIFFRES CLEFS

3 700 *dossiers réceptionnés au titre de l'aide économique de* ***1 000*** *euros du Fonds de soutien départemental.*

450 000 *masques grand public en tissu, commandés et distribués par le Conseil départemental et le Préfet de Mayotte, financés dans le cadre des fonds européens (****351 000*** *euros).*

Une seconde commande de ***400 000*** *masques est arrivée le 17 juin.*

155 000 *masques commandés à l'économie de Mayotte, auprès de nombreux fabricants locaux*

FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE *(SUITE)*



1

Qualité de l'information (spots, bâches sur les gestes barrière), propreté, gratuité, distanciation sociale et adaptation du service aux différents moments de la crise, le STM a fait preuve de réactivité tout au long de ces mois.



2

Un comité de pilotage hebdomadaire a suivi la gestion de crise dans tous ses aspects. Des commissions permanentes ont permis d'adopter délibérations et rapports nécessaires.



3

L'avion présidentiel a effectué deux rotations sur Mayotte durant la crise. Ici, les 850 000 masques commandés par le Conseil départemental en Chine sont déchargés.



4

L'information en continu magazine virtuel, spots télévisés et radios, messages facebook, le Conseil départemental s'est attaché à la transparence et à la régularité des informations.



5

Des masques en tissu pour toute la population ont été distribués sous de très nombreuses formes dans toute l'île. Le Conseil départemental en a été un des acteurs clefs.



6

Un soin tout particulier a été apporté aux questions d'hygiène pour les salariés et les usagers départementaux. Des formations spécifiques ont impliqué les personnels d'entretien.



7

Propreté – une désinfection quotidienne – et information pour les passagers sur les navires du STM



8

Sous forme de bons ou de colis alimentaire, le Conseil départemental a consacré 3 millions d'euros à venir en aide aux plus vulnérables, en lien avec les 17 communes de l'île.



Les Pmi jouent un rôle important : elles ont assuré durant cette crise les consultations prioritaires, en particulier pour la primovaccination coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole (ROR).



9

Permettre aux très petites entreprises d'aller de l'avant dans cette période particulièrement complexe, c'est l'objectif de l'aide économique mise en place avec un accompagnement destiné à rendre la procédure plus simple.



10

Aux côtés du grand cadi, le conseil cadial a contribué à relayer des messages de prudence évitant les rassemblements durant la période du ramadan.



11

600 000 masques symbolisés par un document ont été remis par le président du Conseil départemental, à la directrice de l'Agence régionale de santé, Dominique Voynet, le 20 mai 2020, en présence de la ministre des Outre-mer et du préfet de Mayotte.



12

Deux délégations au diapason : à la Réunion comme à Paris, les délégations départementales se sont mobilisées pour relayer l'information, animer le confinement, recenser les doléances…

témoignages



Foundi Fatima
Agricultrice depuis 30 ans
J'ai appris par le bouche à oreille que le Conseil départemental allait accompagner les artisans et les entrepreneurs. Cette aide a été pour moi très importante, car avec cette pandémie je ne savais plus comment m'en sortir. Je n'ai aucun revenu en-dehors de ma récolte et mes ventes.



DJAMADAR Moirehema
Agricultrice depuis 1 an
Un matin, à ma grande surprise, un agent de la commune s'est présenté à ma porte pour me faire part des aides du Conseil départemental. Une semaine après le dépôt de dossier, j'ai obtenu 1000€ en provenance du département, que je remercie pour cette aide qui m'a redonné espoir et relancé mon activité.



La photo officielle de la CPRUP 2020 ST Martin, avec la présidence de Mayotte

Mayotte préside les RUP

Depuis le 7 février, Mayotte a officiellement pris la présidence des RUP (régions ultrapériphériques), au terme de la XXIVe conférence qui s'est tenue à Saint-Martin. Point d'orgue possible de cette présidence, l'accueil à Mayotte les 26 et 27 novembre prochains, de la XXVe Conférences des RUP, sous réserve toutefois de l'évolution de la crise sanitaire intervenue depuis.

Dans un propos adressé aux participants réunis à Saint-Martin, le président Soibahadine Ibrahim Ramadani a rappelé les grands enjeux de cette présidence : « Au sein des RUP, il y a un juste équilibre à trouver à trouver dans le futur cadre financier pluriannuel. (…) Cette présidence marque un moment historique pour Mayotte » a-t-il notamment indiqué dans sa déclaration. Trois élus départementaux ont représenté le Département : le vice-président Mohamed Sidi en charge de la coopération décentralisée et de la coopération européenne, qui a prononcé le discours d'ouverture de cette présidence, les conseillers départementaux Ali Debré Combo et Halima Mdallah Bamoudou.

Dans un courrier du 7 avril 2020, le président Ramadani a déjà attiré l'attention de la Présidente de la Commission européenne, du Président du Conseil de l'UE, du Président du Parlement Européen, du Président du Comité des régions sur la situation liée à la pandémie mondiale du Covid-19. Les réponses reçues témoignent de l'intérêt accordés à sa démarche.■



Crédit photo : © Gabriel Barathieu / www.underwater-landscape.com

Mayotte, grandeur nature

« Outre-mer grandeur Nature » aura lieu du samedi 19 septembre 2020 au dimanche 17 janvier 2021 à Paris, sur les grilles du Jardin du Luxembourg. Cette grande exposition photographique aura pour thématique le patrimoine naturel exceptionnel mais fragile des territoires ultramarins français, dont Mayotte. Les aires protégées qui s'y déploient, mais également la fragilité des écosystèmes (mangroves, récifs coralliens, forêts…) seront présentés. Une exposition qui tombe à point nommé puisque la COP15 sur la biodiversité doit se dérouler à la fin de cette année à Pékin.

Les enjeux de la reconquête de la biodiversité dans le monde seront ainsi fortement médiatisés. Le Conseil départemental s'est associé à cette exposition pour laquelle près de 3 millions de visiteurs sont attendus. En 20 ans d'exposition sur les grilles du Sénat, l'outre-mer français sera mis à l'honneur dans son ensemble pour la première fois. Les photographies seront issues d'un collectif de photographes piloté par Ar'image.■



Le Conseil départemental salue la mémoire de Khams

CULTURE

La perte brutale du comédien a provoqué une vive émotion, gagnant toute l'île de Mayotte. Le Conseil départemental tient à rendre hommage à cet homme au grand cœur qui revendiquait la justice et le vivre-ensemble. Dimanche 14 juin 2020, Mayotte a perdu un des siens. Le monde de la culture a perdu un de ses fervents défenseurs et ambassadeurs, en la personne de Kamardine Hassani, connu sous le pseudonyme de Khams.Beaucoup se remémorent ainsi sa prestation aux Journées Européennes du Patrimoine, le 21 septembre 2019 à Kaweni, ou encore son intérêt pour la diffusion des éléments culturels et patrimoniaux pendant la période de confinement, en lien avec la direction départementale dédiée. Son sens du professionnalisme et son goût pour la perfection dans ce qu'il entreprenait méritent d'être salués.

Khams considérait que chacun d'entre nous devait et pouvait apporter son lot de joie et de rire dans ce monde. Aussi a-t-il a donné sa part en nous tenant en haleine durant de nombreuses années, avec ses aventures et celles de Fatima Djampopo, fameux personnage féminin caricatural, incitant au dépassement des mentalités. C'était un précurseur, un faiseur de concepts. Intense, entier, fraternel, père aimant et dévoué, il a conservé cette générosité d'âme jusqu'à son dernier souffle.

Qu'il soit remercié de cet apport social, de cette richesse et de ce génie artistique avant-gardiste.Que sa famille, ses proches, ses amis reçoivent ici les plus sincères condoléances et le soutien indéfectible de l'institution départementale en cette douloureuse période de deuil.■

LE DÉPARTEMENT ACTEUR DANS LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Le 13 septembre 2018, le Président de la République annonce une Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, se déclinant dans des objectifs par territoire et prenant en compte les spécificités des régions.

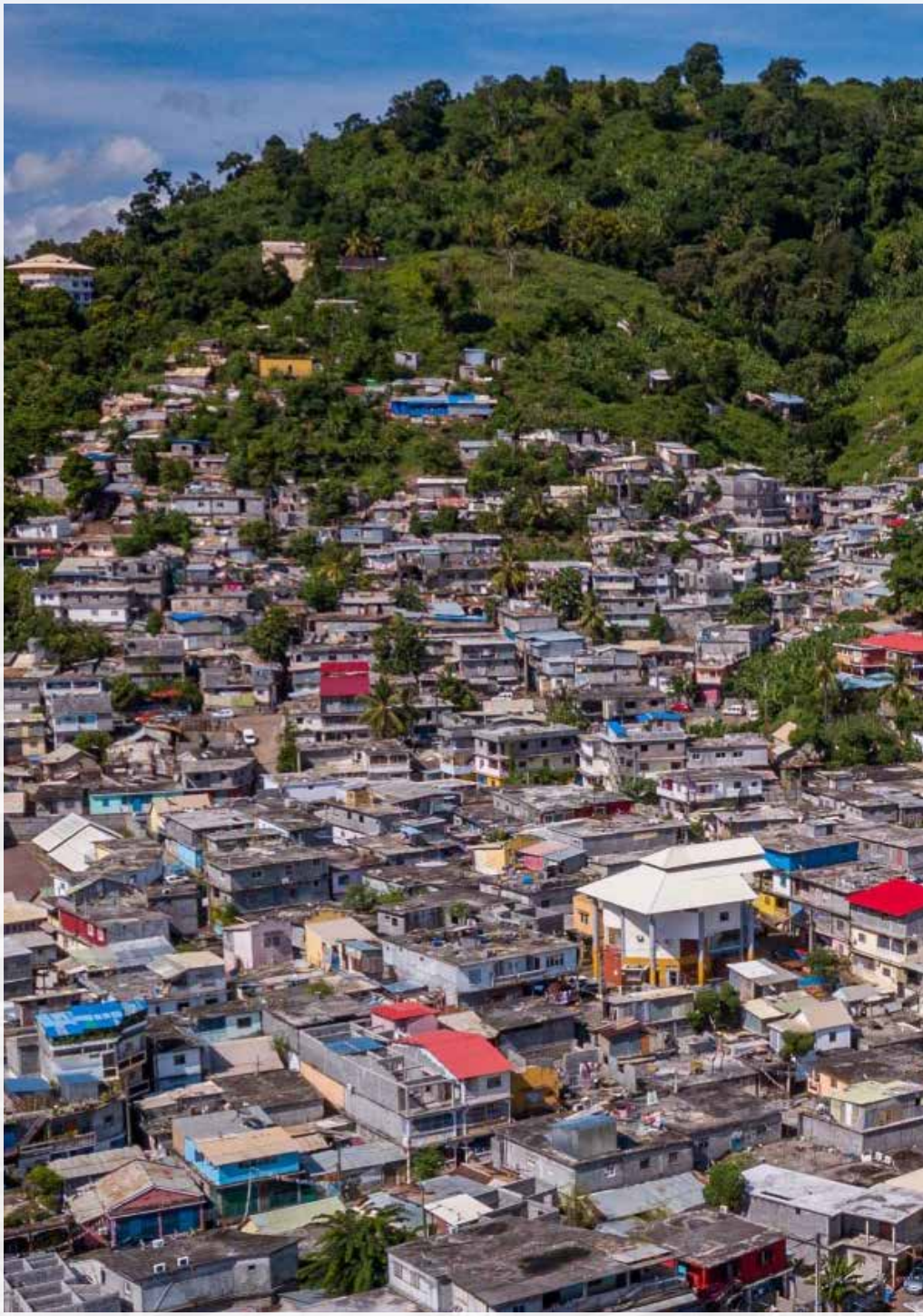
C'est un an plus tard, le 19 septembre 2019 qu'aura lieu la signature d'une convention entre le Conseil départemental de Mayotte et l'État dans le but de déployer conjointement un plan local de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Le Plan pour l'avenir de Mayotte de mai 2018 avait déjà permis de prévoir des mesures vis-à-vis des populations vulnérables, notamment la mise en place d'un Fonds de développement social (FDS) pour renforcer la prévention sanitaire et sociale, l'offre éducative, de la petite enfance et médico-sociale. En avril 2019 a eu lieu la signature d'un protocole d'accord pour la mise en œuvre de ce fonds.

« Mayotte, le département le plus jeune de France, comporte une multitude de freins favorisant la précarité des plus faibles » - Soibahadine Ibrahim Ramadani

UNE VISITE MINISTÉRIELLE

La visite, en février 2020, de la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Santé, Christelle Dubos, s'est inscrite dans la continuité et la mise en œuvre du Plan de lutte contre la pauvreté. La secrétaire d'État a ainsi pu rencontrer les acteurs impliqués quotidiennement dans la lutte contre la pauvreté, sur ce territoire hors normes qu'est Mayotte, jeune département dont 84% de la population vit sous le seuil de pauvreté ; une population âgée, pour moitié, de moins de 17,5 ans. Ces spécificités locales mettent en exergue l'importance d'un tel plan, venant renforcer et compléter les programmes et politiques existantes, comme le Pacte Territorial pour l'Insertion, le Schéma de l'Autonomie,







la Conférence régionale des acteurs de la solidarité à Mayotte

ET LA PAUVRETÉ





le Schéma de l'enfance et des familles…C'est également dans le cadre de la Stratégie Prévention de la lutte contre la pauvreté que s'est tenue la Conférence régionale des acteurs de la solidarité à Mayotte, le 3 février 2020 au Lycée de Mamoudzou Nord, durant la visite de la secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé qui a pu y participer.

UNE FEUILLE DE ROUTE

Cette conférence a été l'occasion de faire le bilan de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en 2019 sur le territoire, mais aussi de décliner la feuille de route pour 2020-2022, et ce, en présence du Préfet, Jean-François Colombet, de Soibahadine Ibrahim Ramadani, Président du Conseil départemental, du Conseiller à la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, de Jamel Mekkaoui, Chef de service de l'antenne INSEE de Mayotte, des maires ainsi que de l'ensemble des acteurs sociaux de l'île. Un vaste chantier pour lutter contre la pauvreté, nécessitant l'intervention de l'ensemble des institutions et acteurs œuvrant dans le quotidien pour le bien-être de la population.

La feuille de route 2020 dévoile 4 axes principaux : l'enfance et les droits essentiels de l'enfant, les jeunes, l'insertion et le rôle des entreprises dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que l'accès aux droits et au travail social. *« Donner à la jeunesse ses espoirs **[à Mayotte, c'est le]** cœur de la Stratégie de lutte contre la pauvreté »* a souligné Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et la santé.

Si l'accès à la santé et les prestations sociales ont été mis en avant, l'enfance et la jeunesse occupent une place prépondérante dans cette feuille de route. Christelle Dubos reprend les termes du Président de la République, en visite sur le territoire en octobre 2019: « Mayotte a une chance, un trésor, c'est sa jeunesse ».

L'un des grands paris de cette stratégie de lutte contre la pauvreté est donc de miser sur le potentiel des jeunes de Mayotte, et d'investir en eux pour réduire les inégalités.■

9.7M€
engagés par l'État et le Conseil départemental dans les actions de solidarité

1.1M€
sur le budget dédié à la Stratégie de lutte contre la pauvreté

8.6M€
sur le Fonds de Développement Social (FDS).

Edité par
la Direction de la Communication du Conseil départemental de Mayotte

8, Bd Halidi SÉLÉMANI, B.P. 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX
Tél : 0269 63 60 60 / Fax : 0269 63 66 35
dir.com@cg976.fr - www.cg976.fr

Directeur de publication :
M. Soibahadine Ibrahim Ramadani
Directeur de la rédaction : Bruno Cohen-Bacrie
Coordination et rédaction : Lydia Charmont
Rédaction : Anfiya Assoumani-bé, Aboubacar Tarmadhu, Soyade M'Kadara
Comité de lecture : Anrchidine Bacar
Conception artistique : Saïd Ibrahim, Dayane Nourdine.
Photographies : Cg976, Banque d'image de Mayotte
Impression : K'prim
Exemplaires : 5 000 ex
Dépôt légal : Juin - juillet 2020
Issn : 2261-2408

AVEC
LE SOUTIEN DU
CONSEIL CADIAL DE MAYOTTE

COVID-19

AVANT DE VENIR À LA MOSQUÉE



LAVAGE DES MAINS OBLIGATOIRE

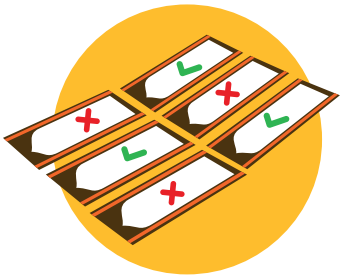


ABLUTIONS (WOUDHOU) À LA MAISON

À LA MOSQUÉE



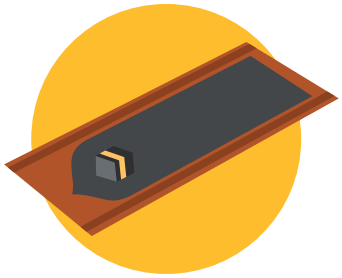
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



PRIER SUR
L'EMPLACEMENT DESIGNÉ



GARDER SES DISTANCES



APPORTER SON MOUSSALLA
PERSONNEL (TAPIS DE PRIÈRE)



PAS DE PETITS GROUPES



SALAAM «SANS CONTACT»

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.mayotte.ars.sante.fr

Numéro vert : 0801 90 24 15
(appel gratuit de 8h à 16h - du lundi au samedi

ars Agence Régionale de Santé Mayotte

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE